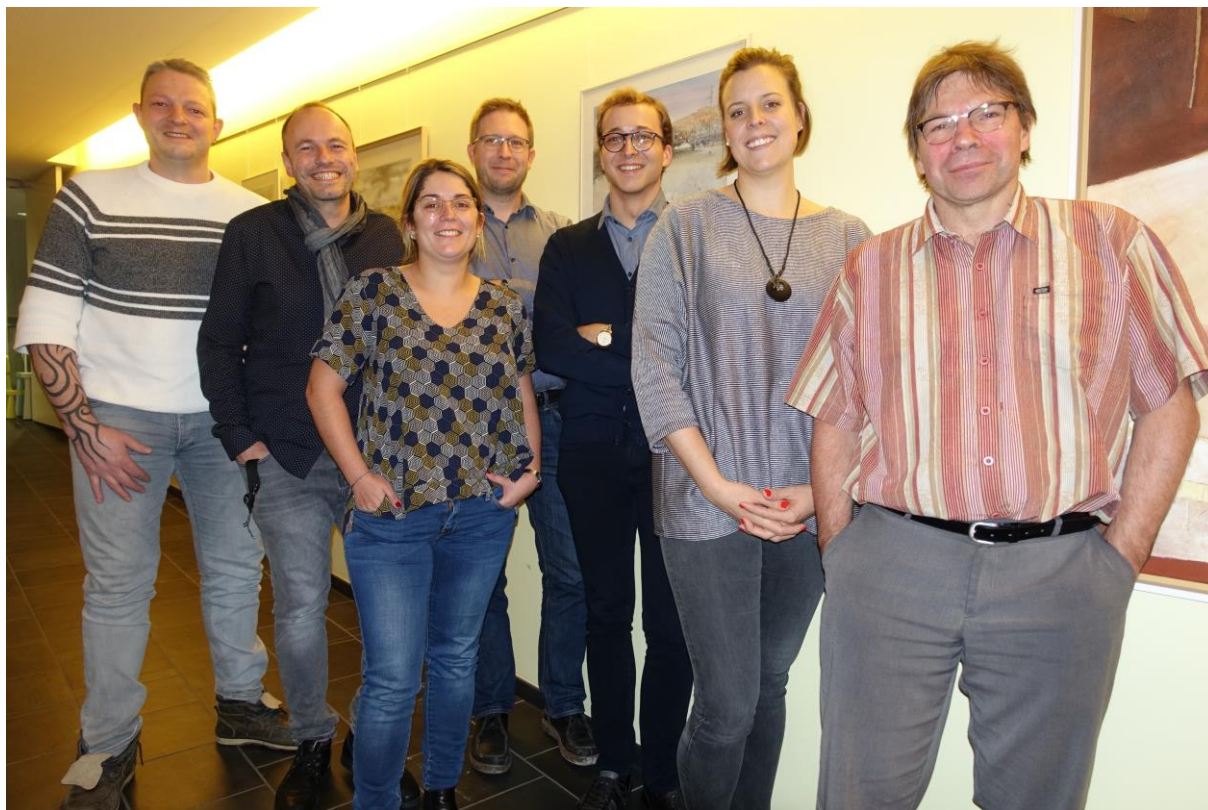


CHANCELLERIE MUNICIPALE

## Législature 2019-2022

# Répartition des départements

Elu le 25 novembre dernier, le futur Conseil municipal de Saint-Imier s'est réuni une première fois mercredi 5 décembre. Aucune rocade de département n'est à signaler parmi les trois anciens.



*Le Conseil municipal version 2019-2022, avec de gauche à droite : Marcel Gilomen, Jean Luc Berberat, Paula Tanner, Patrick Tanner, Corentin Jeanneret, Josika Iles et Olivier Zimmermann.*

Placé sous la présidence du maire Patrick Tanner, réélu tacitement, l'Exécutif qui présidera aux destinées de la Ville à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 a procédé à la traditionnelle répartition des départements. Les discussions se sont déroulées dans une ambiance très constructive et empreinte d'une belle collégialité.

Ainsi, Patrick Tanner (ARC – finances, administration générale et police), Jean Luc Berberat (ARC – éducation et culture) et Marcel Gilomen (PLR – urbanisme et mobilité) conservent le département qu'ils dirigent aujourd'hui déjà. Pour ce qui est des quatre nouveaux élus, Corentin Jeanneret (PLR) prend les rênes de l'économie et du tourisme, Josika Iles (ARC) reprend l'équipement, Paula Tanner (ARC) se retrouve à la tête de l'action sociale et Olivier Zimmermann hérite des bâtiments et infrastructures sportives.

Les membres du Conseil municipal se retrouveront pour la première séance de la législature 2019-2022 le mardi 15 janvier prochain. Mais pour la plupart d'entre eux, le passage de témoin avec les partants se déroulera en douceur au cours des prochaines semaines déjà.

## **Vice-maire pour 2019**

Représentant du parti PLR. Les Libéraux-Radicaux au sein du Conseil municipal de Saint-Imier, Marcel Gilomen a été élu en tant que vice-maire pour l'année 2019. A la tête du Département urbanisme et mobilité, il succédera à Jean Luc Berberat (ARC) au poste d'adjoint au maire au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

(communiqué)

Saint-Imier, le 6 décembre 2018